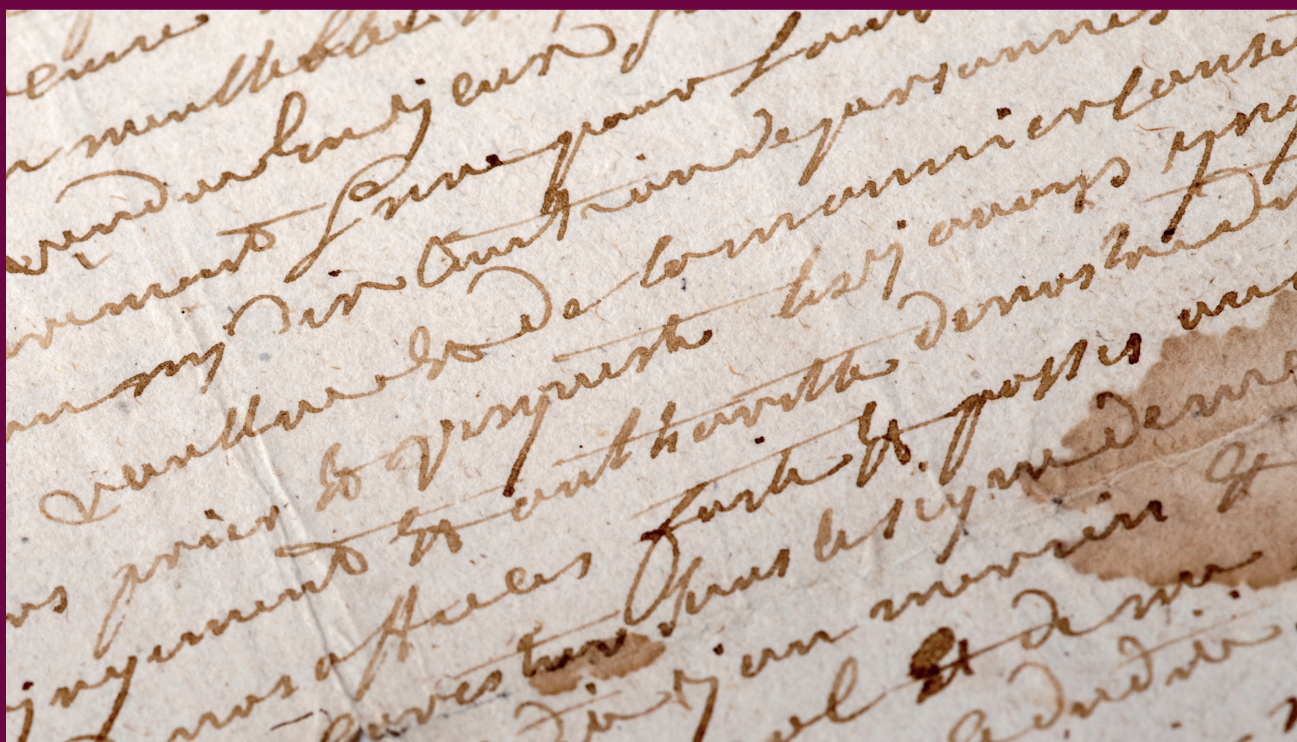


INTERPRÉTER AUTREMENT LE PASSÉ : LA COLLECTIO AVELLANA



VALÉRIE GAMACHE
Programme de doctorat en histoire

Depuis le célèbre essai *Decline and Fall of the Roman Empire*, paru en 1776, de l'historien britannique Edward Gibbon, bien du chemin a été parcouru dans l'étude de la civilisation romaine. Le thème du déclin de l'Empire romain d'Occident est désormais concurrencé par l'idée de la transformation de cette puissance. Loin d'être un domaine de recherche sclérosé, l'Antiquité tardive est donc observée à travers une loupe différente, et de nouvelles approches sont privilégiées depuis les dernières années. Ce renouvellement historiographique favorise le recours à des documents encore peu sollicités, dont la *Collectio Avellana*, et une relecture des sources. Nouvelles problématiques et nouvelles interprétations sont ainsi les mots d'ordre de la recherche récente.



Sources non négligeables d'information, les documents de l'*Avellana* ne sont, pour la plupart, présents dans aucune autre collection de cette époque.

Alexis de Tocqueville écrivait en 1856 : « L'histoire est une galerie de tableaux où il y a peu d'originaux et beaucoup de copies¹. » Ces mots sont on ne peut plus vrais pour qui se lance dans l'étude de l'Antiquité. La rareté des sources constitue un défi constant, et le besoin d'information se fait d'autant plus ressentir que maints documents sont dans un piètre état de conservation ou nous sont parvenus de façon incomplète. Par exemple, des quatre-vingts livres de l'*Histoire romaine* de Dion Cassius (~155-235), seulement trente-quatre sont conservés dans leur intégralité². Que ce soit pour étoffer les connaissances actuelles ou pour les remettre en question, la contribution de documents inédits ou encore peu exploités représente par conséquent un atout précieux pour l'historien.

C'est précisément une telle opportunité qu'offre la *Collectio Avellana*, un recueil de 244 documents formé au VI^e siècle par un anonyme romain. Ceux-ci sont, pour l'essentiel,

des correspondances du pouvoir impérial et de l'épiscopat romain traitant de problèmes de nature ecclésiastique, rédigées en latin et échangées au cours des IV^e, V^e et VI^e siècles.

Sources non négligeables d'information, les documents de l'*Avellana* ne sont, pour la plupart, présents dans aucune autre collection de cette époque. Y apparaissent notamment plusieurs lettres de l'empereur Anastase (401-518) et de l'évêque de Rome Hormisdas (514-523), figures importantes des tensions religieuses entre les Églises d'Orient et d'Occident à cette époque. Le compilateur a peut-être ressenti le besoin de compléter l'information fournie par les corpus en usage, essentielle à la pratique du droit canonique³.

Bien plus que des mots

Un art épistolaire s'est développé très tôt dans l'Occident romain. En effet, la correspondance constituait, chez les individus lettrés, l'un des principaux moyens de communication, dans un contexte autant privé qu'officiel. Ainsi, de la considérable production épistolaire de l'orateur Cicéron (106-43 av. J.-C.), une partie de sa correspondance privée a subsisté jusqu'à ce jour⁴, et plus de cent lettres de Pline le Jeune, écrites dans le cadre de sa fonction de gouverneur entre 111 et 113, se sont conservées⁵.

Dans un vaste empire doté d'un complexe réseau routier sillonnant plus de quatre millions de kilomètres carrés au IV^e siècle, l'administration avait rapidement éprouvé le besoin

C'EST NOTAMMENT L'IMAGE D'EMPEREURS SEREINS FAISANT PREUVE DE MODÉRATION ET DE CLÉMENCE EN TEMPS DE CRISE QUI EST VÉHICULÉE DANS PLUSIEURS LETTRES IMPÉRIALES DE L'AVELLANA.

de centraliser et d'optimiser la circulation de l'information. Utilisée par le pouvoir impérial, la lettre constituait un moyen de communication et de diffusion autant à petite qu'à grande échelle. Lorsque l'empereur écrivait à un gouverneur provincial sa prise de position sur une question donnée, il affirmait également son autorité sur le territoire. En ce sens, la lettre consolidait les structures de pouvoir.

Aussi, la lettre formait et maintenait des liens essentiels au sein de la société romaine. Davantage qu'un simple moyen d'entrer en contact et de partager une information, elle permettait d'entretenir l'amitié, le fondement de la vie politique⁶. De plus, consciemment ou non, l'expéditeur y projetait une image de lui-même. En effet, le choix des mots et des formes littéraires, de même que la stylistique employée, demeurent autant d'indices de la personnalité, de la position sociale et de la culture de l'auteur. La lettre est ainsi un reflet de ce dernier, qui adaptait son contenu en fonction de la façon dont il voulait être perçu. C'est notamment l'image d'empereurs sereins faisant preuve de modération et de clémence en temps de crise qui est véhiculée dans plusieurs lettres impériales de l'*Avellana*⁷. Chaque document devient dès lors un objet d'étude culturel et social, révélateur des idées et des représentations de la société.

La lettre pouvait également avoir une portée législative. Que ce fût pour informer, prescrire ou ordonner, l'administration impériale répondait sous forme épistolaire aux demandes des particuliers et des fonctionnaires. En ce sens, plusieurs lettres de l'*Avellana* proviennent, à l'origine, de la chancellerie, en réaction à des requêtes épiscopales ou à des rapports du préfet de Rome. Elles contiennent des mesures, des dispositions et des marches à suivre qui font office de directives que les destinataires devaient respecter. Ainsi, lorsqu'en 418 le prêtre Boniface et l'archidiacre Eulalius se disputèrent le siège épiscopal romain, provoquant émeutes et troubles publics, l'empereur d'Occident Honorius décréta, dans une lettre adressée au nouvel évêque Boniface, que si une telle situation se reproduisait, les deux prétendants seraient immédiatement exclus de Rome et qu'un troisième choix primerait⁸. Le document avait alors valeur de constitution et, dans ce cas-ci, il créa une jurisprudence.

Lorsque nous pensons à l'Histoire, les premières expressions qui nous viennent à l'esprit sont souvent « date », « chronologie », « cause et effet ».

D'ailleurs, la lettre impériale était souvent la prémisse de la loi. En effet, les lois figurant dans les codes législatifs sont le fruit d'une sélection faite par des compilateurs qui recoupaient le texte de la missive en retirant tout l'aspect explicatif pour ne conserver que les mesures adoptées⁹. Dans cette perspective, la législation impériale s'inscrit dans un vaste réseau d'échanges où les lois codifiées étaient non seulement des textes normatifs et légaux, mais aussi des messages qui informaient et justifiaient¹⁰.

L'*Avellana* transmet ainsi beaucoup plus que les mots qui y sont écrits pour les chercheurs qui s'intéressent non seulement au fond, mais aussi à la forme et à la fonction des documents, c'est-à-dire au cadre épistolaire. D'autre part, interrogés selon différentes clés d'interprétation, ces derniers livrent une quantité d'information aussi implicite que diversifiée.

Une nouvelle façon d'écrire l'histoire

Lorsque nous pensons à l'Histoire, les premières expressions qui nous viennent à l'esprit sont souvent « date », « chronologie », « cause et effet ». Confrontés dès l'école élémentaire à la mémorisation de moments cruciaux et à l'élaboration de frises chronologiques, nous apprenons à appréhender l'histoire selon cette conception. De plus, l'historiographie a longtemps privilégié une approche sérielle dans sa pratique, favorisant l'écriture de successions d'événements, presque exclusivement politiques, et de récits¹¹. Le fait était alors au centre du travail de l'historien et représentait la seule référence valable.

En réponse à cette façon d'écrire l'histoire, un courant développé au xx^e siècle — l'École des Annales — s'est consacré



aux phénomènes de longue durée. L'histoire culturelle, en vogue depuis les années 1980, a émergé de cette volonté de s'extirper des paradigmes d'une histoire socio-économique teintée par l'événementiel. Particulièrement prisée ces dernières années, elle a pour vocation d'étudier, sous un angle social, les représentations collectives propres à une société¹². S'insérant dans ce tournant historiographique, la recherche en Antiquité est ainsi marquée par un changement sur le plan de ses objets d'étude, de ses préoccupations et de ses intérêts. Les habitudes alimentaires antiques, l'hygiène corporelle et l'idéologie de la propreté à Rome, les désordres mentaux dans le monde gréco-romain, ou encore le corps habillé et l'identité en Grèce¹³ sont autant de problématiques qui foisonnent depuis cette réorientation.

Dans ce mouvement de renouveau, les sources littéraires bénéficient d'une relecture. Dans le cas de l'*Avellana* notamment, une approche sociologique et culturelle éclaire sous un autre angle ses documents et offre de nouvelles avenues de recherche. Ainsi, s'agissant de lettres échangées entre les pouvoirs politique et religieux à propos de problèmes auxquels l'Église de Rome était confrontée, le corpus soulève

la question de la perception de l'Autre dans un contexte conflictuel — qu'il s'agisse du chrétien hérétique, du concurrent à l'élection épiscopale ou bien du païen. Quelle était l'attitude de l'autorité envers le dissident et le désobéissant ? Est constaté tantôt un évêque de Rome intransigeant à la langue acérée, déterminé à établir l'autorité de son épiscopat¹⁴, tantôt un empereur clément soucieux d'harmonie, pour qui la préservation de la paix publique importe avant toute chose¹⁵.

Au travers de ces échanges entre le pouvoir impérial et l'épiscopat romain, la question de la nature des rapports entre État et Église s'avère omniprésente. À une époque où le christianisme naissant acquit le statut de culte autorisé (édit de Sardique de 311), aux côtés d'autres religions admises dans l'Empire, quelle place était accordée à l'empereur dans l'Église ? Celui qui porta pendant des siècles le titre de *pontifex maximus* — la plus haute dignité de la religion romaine — était-il également à la tête du culte chrétien ? À l'opposé, quel rôle l'évêque jouait-il dans la société romaine ? Les premiers temps du christianisme voient la naissance de l'évêque comme porte-parole de la communauté et acteur dans l'arène politique. En effet, maints documents avellaniens témoignent d'un

DANS LE CAS DE L'AVELLANA NOTAMMENT, UNE APPROCHE SOCIOLOGIQUE ET CULTURELLE ÉCLAIRE SOUS UN AUTRE ANGLE SES DOCUMENTS ET OFFRE DE NOUVELLES AVENUES DE RECHERCHE.

épiscopat romain apte à communiquer à l'empereur son point de vue et à influencer la prise de décision impériale. L'*Avellana* révèle notamment le cas d'un clergé qui fut capable d'intervenir auprès du souverain et de faire révoquer les mesures que celui-ci avait prises contre lui¹⁶.

Encore aujourd'hui,
dans un monde ayant hérité
de la distinction des pouvoirs
temporel et spirituel,
la frontière est parfois floue
entre État et religion.

Les lettres avellaniennes attestent un dialogue constant et une entente précaire entre les sphères séculière et religieuse en Occident romain. Source de conflits, d'ambiguïtés et de débats, la relation entre ces instances s'est tissée à travers des siècles d'ajustements ponctuels. Encore aujourd'hui, dans un monde ayant hérité de la distinction des pouvoirs temporel et spirituel, la frontière est parfois floue entre État et religion. Il suffit à ce sujet de penser aux récents débats qui animent la société québécoise concernant la laïcité. La place du crucifix dans le Salon bleu de l'Assemblée nationale et le jugement de la Cour suprême du Canada contre la récitation de la prière au conseil municipal de Saguenay en sont des exemples. Il est par ailleurs possible d'évoquer, à titre anecdotique, l'article 296 du Code criminel, qui stipule que la diffamation blasphématoire est passible d'une peine de deux années d'emprisonnement.

Un potentiel encore méconnu

Certes, l'étude de l'*Avellana* participe au renouvellement de la recherche en Antiquité et propose des pistes de lecture s'inscrivant dans les enjeux récents de la discipline historique. Néanmoins, victime d'un faible rayonnement aux époques médiévale et moderne, le corpus avellanien est resté longtemps

dans l'ombre et son potentiel demeure, par le fait même, encore méconnu.

La collection doit son nom au monastère Santa Croce di Fonte Avellana, en Italie, où l'une de ses plus anciennes copies, datant du XI^e siècle, était entreposée pendant le Moyen Âge. Le corpus, ou plus exactement le premier manuscrit (que l'on appelle « archétype »), semble donc avoir été oublié dans les archives apostoliques avant d'être copié pour la première fois à cette époque¹⁷. De l'original du VI^e siècle, qui ne survécut pas au temps, il ne reste que ce témoin, fondateur de sa tradition manuscrite.

Délaissée ainsi pendant l'ère médiévale, l'*Avellana* soulève des difficultés quant à l'établissement de son texte et comporte plusieurs passages corrompus, c'est-à-dire d'une exactitude douteuse par rapport au texte présumé du manuscrit original¹⁸. En raison de ces problèmes philologiques, le corpus n'est guère courtisé par la recherche actuelle. En effet, peu de travaux s'y sont consacrés depuis la première (et unique jusqu'à maintenant) édition critique moderne de ses manuscrits, réalisée par Otto Günther et publiée en 1895 et en 1898¹⁹. De plus, l'absence d'une quelconque traduction intégrale ne favorise pas son accessibilité et, de ce fait, son utilisation.

Au même titre qu'un document inédit, l'angle d'interprétation participe au développement de la science historique. En effet, si les mots restent les mêmes, qu'ils soient lus par une personne du XIX^e ou du XXI^e siècle, la façon de les interroger, de les faire parler, change et renouvelle notre regard sur le passé. Dans cette optique, la *Collectio Avellana* offre, en tant que témoignage encore peu exploité, l'occasion de confirmer, de nuancer ou d'infirmer des constats établis. C'est ainsi qu'elle remet en question l'image, qui nous fut transmise par la recherche passée, d'un régime politique absolu à l'époque tardive. Parce qu'elles contiennent les motivations et les justifications qui accompagnent les décisions de l'empereur, les lettres avellaniennes révèlent un aspect du pouvoir impérial soucieux d'obtenir l'approbation, voire l'unanimité. Ainsi, en constante évolution, l'étude du monde romain antique bénéficie d'un renouveau historiographique grâce à une recherche qui ne cesse d'aborder les sources en empruntant de nouvelles pistes de réflexion. ©



RÉFÉRENCES

- ¹ de Tocqueville, A. (1856/1952). *L'Ancien Régime et la Révolution*. Paris, France : Gallimard, p. 138.
- ² Dion Cassius. (1914-1927). *Dio's Roman history* (traduit par E. Cary, à partir de la version de H. B. Foster, 9 vol.) Londres, Angleterre : Heinemann.
- ³ Gaudemet, J. (1985). *Les sources du droit de l'Église en Occident du II^e au VII^e siècle*. Paris, France : Éditions du Cerf.
- Dalmon, L. (2011). Trois pièces de la *Collectio Avellana* : édition critique, traduction et commentaire. *Recherches augustiniennes et patristiques*, 36, 195-246.
- ⁴ Par exemple : Cicéron. (2002). *Correspondance* (t. 1 : *Lettres I-LV*; établi et traduit par L. A. Constans). Paris, France : Belles Lettres.
- ⁵ Par exemple : Pline le Jeune. (2002). *Lettres* (t. 4 : *Livre X, Panégyrique de Trajan*; établi et traduit par M. Durry). Paris, France : Belles Lettres.
- ⁶ Sur ce fondement : Stowers, S. K. (1986). *Letter writing in Greco-Roman Antiquity*. Philadelphie, PA : Westminster Press.
- ⁷ *Coll. Av.* 15, 2; 18, 1; 20, 1; 24, 2; 33, 1; 37, 2 (dans l'édition de Guenther, O. [1895-1898]. *Epistulae imperatorum pontificum aliorum inde ab a. CCCLXVII usque ad a. DLIII datae Auellana quae dicitur collectio* [Lettres d'empereurs, de pontifes et d'autres datées d'à partir de l'année 367 jusqu'à l'année 553, que l'on appelle *Collectio Avellana*] [2 vol.]. Vienne, Autriche : F. Tempsky).
- ⁸ *Ibid.*, 40.
- ⁹ Matthews, J. F. (2000). *Laying down the law: A study of the Theodosian Code*. New Haven, CT : Yale University Press.
- ¹⁰ Millar, F. (2006). *A Greek Roman empire: Power and belief under Theodosius II (408-450)*. Berkeley, CA : University of California Press.
- ¹¹ Par exemple : Stein, E. (1928). *Geschichte des Spätromischen Reiches* [Histoire du Bas-Empire]. Vienne, Autriche : L. W. Seidel.
- Piganiol, A. (1947). *L'empire chrétien (325-395)*. Paris, France : Presses universitaires de France.
- ¹² Pour une première approche de l'histoire culturelle : Ory, P. (2011). *L'histoire culturelle*. Paris, France : Presses universitaires de France.
- ¹³ Respectivement :
Donahue, J. F. (2015). *Food and drink in Antiquity: A sourcebook*. New York, NY : Bloomsbury Academic.
- Blonski, M. (2014). *Se nettoyer à Rome (II^e siècle avant J.-C. – II^e siècle après J.-C.) : pratiques et enjeux*. Paris, France : Belles Lettres.
- Harris, W. V. (dir.). (2013). *Mental disorders in the classical world*. Leyde, Pays-Bas : Brill.
- Lee, M. M. (2015). *Body, dress, and identity in ancient Greece*. New York, NY : Cambridge University Press.
- ¹⁴ *Coll. Av.*, 46.
- ¹⁵ *Ibid.*, 6.
- ¹⁶ *Ibid.*, 17; 18.
- ¹⁷ Dalmon, L. (2008). Suivi d'une collection canonique entre Antiquité tardive et haut Moyen Âge : l'*Avellana*. Dans S. Gioanni et B. Grévin (dir.), *L'Antiquité tardive dans les collections médiévales : textes et représentations, VI^e-XIV^e siècle* (p. 113-139). Rome, Italie : École française de Rome.
- ¹⁸ Concernant ces problèmes : Norberg, D. (1941). Syntaktisch-kritische Bemerkungen zu den Avellana-Briefen [Remarques critiques syntaxiques sur les lettres de l'*Avellana*]. *Eranos*, 39, 100-120.
- ¹⁹ Guenther, O. (1895-1898). Voir note 7.